



IZON
Bien dans ma nature –

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE
BUDGET PRIMITIF 2024

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable de la collectivité.

Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du budget primitif est prévu le 11 avril 2024.

1. LE BUDGET PRIMITIF

A. Affectation du résultat de l'exercice 2023 sur le budget 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 377 882,24 €
Recettes	5 611 987,26 €
Résultat de fonctionnement 2023	234 105,02 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	250 000,00 €
RESULTAT CUMULE 2023	484 105,02 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 829 180,47 €
Recettes	4 384 640,88 €
Résultat d'investissement 2023	1 555 460,41 €
Résultat d'investissement reporté N-1	1 183 507,21 €
RESULTAT CUMULE 2023	2 738 967,62 €

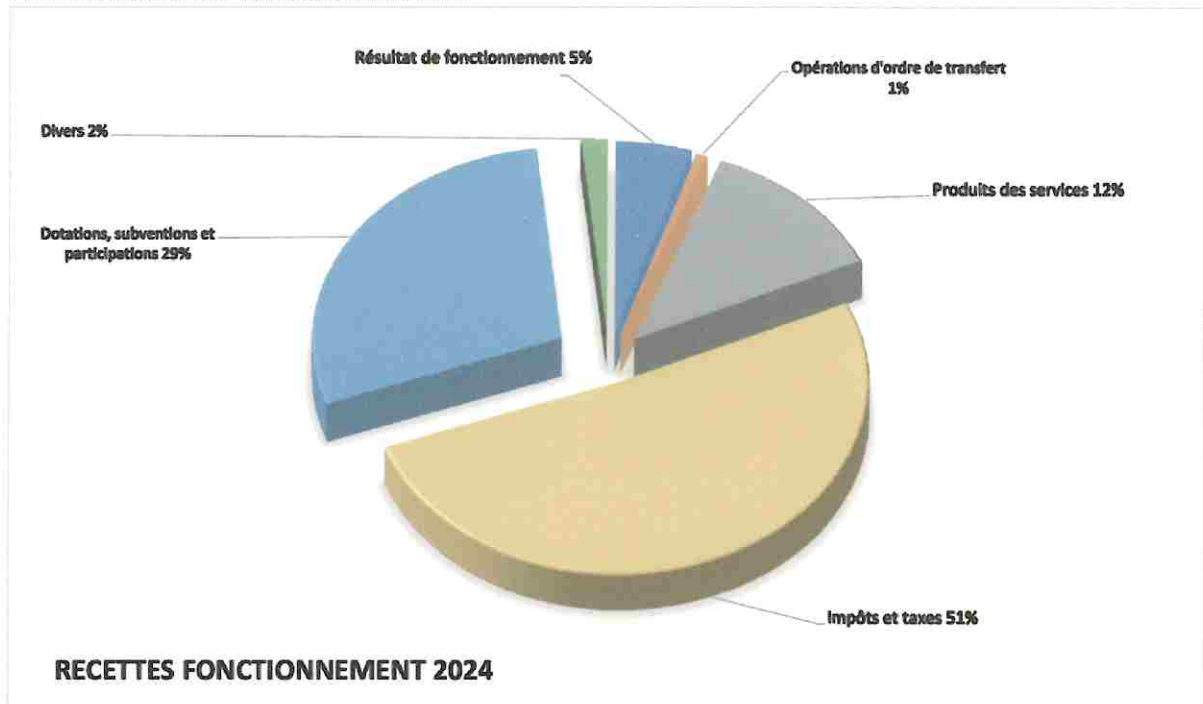
Reste à réaliser	
Dépenses	1 279 028,21 €
Recettes	273 925,00 €
Solde « RESTE A REALISER »	-1 005 103,21 €
Résultat cumulé 2023	1 733 864,41 €

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
R1068 - Section d'investissement - Excédent de fonctionnement capitalisé	200 000,00 €
R002 - Section de fonctionnement - Excédent reporté	284 105,02 €
R001 - Section d'investissement - Solde d'exécution positif	2 738 967,62 €

B. La section de fonctionnement

Comme indiqué le rapport d'orientation budgétaire, le budget prévisionnel 2024, au regard de l'instabilité économique mondiale, se veut maîtrisé tout en étant volontariste dans les projets.

Les recettes de fonctionnement



De plus, s'agissant de recettes, si elles sont supérieures au montant projeté, il n'est pas nécessaire d'effectuer une décision modificative pour les recevoir (ce qui n'est pas le cas pour les dépenses).

Chapitres	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution du prévu BP 2023/2024 en %	Ecart du réalisé 2024/2023 en €
Recettes de l'exercice	5 377 807,00	5 611 987,26	5 799 802,00	7,85	137 889,98
002 Excédent reporté	250 000,00		284 105,02		
70 Produits des services	714 200,00	736 416,39	731 000,00	2,35	16 800,00
73 Impôts et taxes	2 897 000,00	2 951 203,57	190 532,00	2,41	69 853,00
731 Fiscalité locale			2 776 321,00		
74 Dotations et participations	1 652 819,00	1 711 346,72	1 674 618,98	1,32	21 799,98
75 Autres produits gestion courante	5 100,00	16 291,94	69 200,00	1 256,86	64 100,00

013 Atténuation de charges	6 500,00	4 705,03	28 962,00	345,57	22 462,00
76 Produits financiers	50,00	111,44	100,00	100,00	50,00
77 Produits exceptionnels	58 500,00	144 423,28	3 000,00	- 94,87	- 55 500,00
042 opérations d'ordre entre sections	43 638,00	31 871,69	41 963,00	- 3,84	- 1 675,00
78 Reprise sur amortissement et provisions		15 617,20			

Le chapitre 70 est en évolution de 2,35%, soit + 16 800 € par rapport au Budget Primitif 2023 justifié par l'encaissement d'une redevance d'occupation de domaine public supplémentaire (mesures compensatoires terrains – 20 000 €) et d'une majoration sur les produits des services (restauration et accueil périscolaire + 19 000 € mais sans augmentation des tarifs) par rapport au réalisé 2023 avec en contrepartie une suppression des recettes concernant les repas de la crèche (- 17 000 €) et les remboursements de repas (- 5 000 €).

Aux chapitres 73 et 731 (nouveau de la M57), les recettes fiscales connaissent une évolution (+ 2,41 %) en lien avec l'effet levier de la revalorisation des bases, + 2,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), + 3,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et - 3,69 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

	Bases notifiées N-1 (%)	Variation	Taux	Produit voté	Variation du produit
TFPB	5 174 000,00	2,72	39,58	2 047 869,00	2,72
TFPNB	73 000,00	3,55	48,52	35 420,00	3,55
THRS	120 000,00	- 3,69	16,79	20 148,00	- 3,69
TOTAL	5 367 000,00	2,58		2 103 437,00	2,67

Il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition.

Le chapitre 74 est stable même s'il connaît une évolution de 1,32 % sachant que l'on a reconduit les montants 2023 de la dotation forfaitaire des communes (753 613 €), de la dotation de solidarité rurale (335 123 €), de la dotation Nationale de Péréquation (218 659 €), pas de notification reçue au 29/03/2024.

Le chapitre 75 correspond en M57 aux revenus des immeubles (compte 752 – 6 000 €), aux libéralités reçues et autres produits de gestion courante (compte 75888)

comme les indemnités de sinistre, les remboursements de salaires de l'assurance statutaire des fonctionnaires territoriaux en congés de longue durée, maladie professionnelle ou accident de travail qui étaient imputés auparavant au compte 7788.

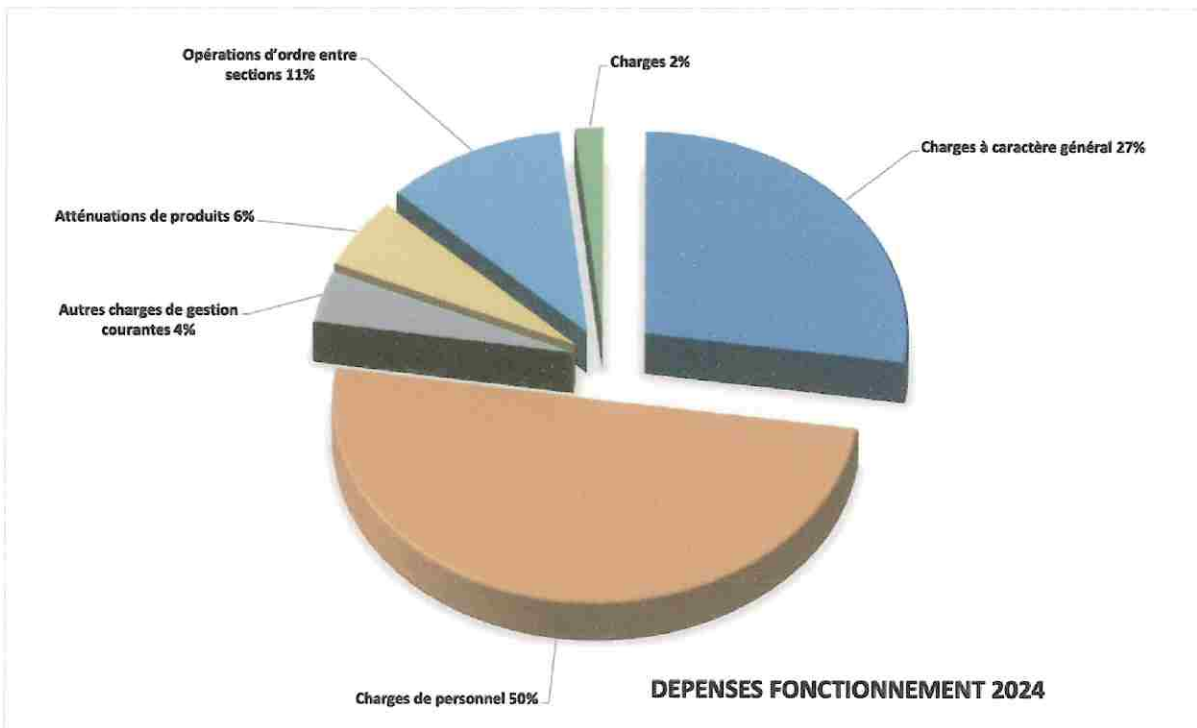
Le chapitre 013 atténuation de charges est en forte augmentation car le remboursement du capital décès de 24 162 € est prévu à ce chapitre sinon les remboursements d'indemnités journalières pour les contractuels encaissés ici se montent généralement à 4 800 €.

Le chapitre 77 correspond principalement en M57 aux mandats annulés sur exercices antérieurs où l'on prévoit 3 000 €.

Le chapitre 042 (41 963 €) retrace les habituelles opérations d'ordre des travaux en régie effectués par le personnel communal (35 000 €) et les reprises de subventions (6 963 €) et s'équilibre avec le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses d'entretien et d'énergie des bâtiments, des fournitures diverses, des prestations de services, la rémunération des agents de la collectivité, des indemnités des élus, des subventions aux associations et des intérêts d'emprunt.



Chapitres	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution du prévu BP 2023/2024 en %	Ecart du réalisé 2024/2023 en €
Dépenses de l'exercice	5 627 807,00	5 377 882,24	5 799 802,00	3,06	231 925,00
011 Charges à caractère général	1 593 916,00	1 384 697,11	1 581 920,00	- 0,75	- 11 996,00
012 Charges de personnel	2 780 740,00	2 774 671,17	2 911 400,00	4,70	130 660,00
65 Autres charges gestion courante	225 930,00	217 635,97	238 150,00	5,41	12 220,00
66 Charges financières	93 392,00	93 382,32	84 000,00	- 10,06	- 9 392,00
67 Charges exceptionnelles	39 492,00	36 270,78	3 000,00	- 92,40	- 36 492,00
68 Dotations aux provisions	5 599,00	5 599,00	14 000,00	150,04	8 401,00
042 opérations d'ordre entre sections.	427 796,00	464 857,05	642 296,00	50,14	214 500,00
014 Atténuation de produits	401 012,00	400 768,84	325 036,00	- 18,95	- 75 976,00
022 Dépenses imprévues	59 930,00				
023 Virement à la section d'investissement					

Les prévisions du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général sont inférieures au BP 2023 dans un objectif de maîtrise des dépenses courantes de la collectivité.

Le chapitre 012 lié aux charges de personnels est en évolution de 4,70 % justifiée par l'effet report de l'augmentation du point d'indice et les revalorisations des 1^{er} échelons de grille au 01/07/2023 (32 500 €), la revalorisation de 5 points d'indice majoré au 01/01/2024 (32 000 €) pour tous les agents rémunérés sur un indice (catégories A-B et C), la prévision de rémunération d'un contractuel en apprentissage sur l'année (12 000 €), l'évolution des carrières des agents (échelons, grades - 8000 €), le versement en mars 2024 des primes CIA et intéressement collectif suite aux entretiens professionnels annuels (22 000 €) et le versement d'un capital décès (24 160 €).

Le chapitre 65, (autres charges de gestion courante), en augmentation de 5,41 % retrace principalement les indemnités et charges de l'assemblée délibérante (+ 3 300

€), les prévisions d'admission en non- valeur, les subventions aux associations (+ 4500 €) et au CCAS (+ 6 000 €), le reversement de l'indu CAF (12484 € par an).

Montant des subventions affectées : 61 500 € (voir tableau ci-dessous)

Montant des subventions non affectées : 6 000 €

Total : 67 500 €

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT 2023 EN €	MONTANT 2024 EN €
AFM TELETHON	250	250
AIKIDO	400	400
ART POUR SOIE	150	150
ASSO CYCLO CLUB IZON	1 500	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST LOUBES	300	300
B IZON BASKET	4500	6 000
BUDO CLUB IZONNAIS (KARATE)	400	400
CLOWNS STETHOSCOPE	500	500
COULEURS DU TEMPS	400	400
COURIR A IZON	500	1 000
GYM TENDANCE	5 000	2 000
HANDBALL IZONNAIS	2 000	2 000
IZON K DANSE	1 500	2 000
IZON VAYRES FOOTBALL CLUB	15 000	15 000
JEUNES POMPIERS DE ST LOUBES	250	500
LE BOUCHON IZONNAIS	1 500	1 500
LES BOULISTES IZONNAIS	500	400
LES ECHOS LUDIQUES	200	800
MOSAIQUES ET CREATIONS	100	100
OXYGENE 2000	550	600
SECOURS CATHOLIQUE	300	300
SOCIETE DE CHASSE FUSIL ST HUBERT	1 000	1 000
U.S. IZON RUGBY	5 500	5 500
URC XV	3 000	3 000
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	500	500
USEP	300	300
IZON FAIT DU BRUIT	3 000	0
COMITE DE JUMELAGE	4 200	4 200
ATELIER PARTAGE	500	500
COMITE DES FETES IZON FAIT LA FETE	2 750	2 750
PAPATTES ET COMPAGNIE 33	1 000	2 500
PAPATTES ET COMPAGNIE 33 - délibération 2023.74	1 450	0
TERRE DE PARTAGE	3 500	3 500
INVITATION AU JARDIN	500	500
GDSA 33	0	200
LES TOILETTES D'ANTAN	0	250
LES PERES NOEL D'IZON	0	300
LE BYBE IZONNAIS	0	400
TOTAL	63 000	61 500

Chapitre 66 : les charges financières baissent de 10 % au regard des intérêts courus non échus de la dette :

- Intérêts des emprunts en 2024 : 85 299,77 €
- Intérêts courus non échus 2023 : - 15 694,57 €
- Intérêts courus non échus 2024 : 13 060,11 €
- Montant total des intérêts : 82 665,31 €

Les charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs) au chapitre 67 reviennent à la normale à hauteur de 3 000 €.

Les provisions semi-budgétaires sont évalués à 14 000 € pour prévenir les risques d'impayés et de contentieux.

Le chapitre 042 correspond aux opérations d'ordre concernant les amortissements (640 000 € - chiffre en forte augmentation car amortissement des dépenses 2023 en équipement de la médiathèque, mobilier, fonds documentaires et informatique et amortissement au prorata temporis des dépenses amortissables 2024) et l'étalement de certaines charges covid de 2020 sur une période 5 ans (2 296 €).

La baisse de 18,95% du chapitre 014 est due à la suppression de la majoration d'environ 100 000 € du prélèvement en application de l'article 55 de la loi SRU contrebalancée par une augmentation de l'attribution de compensation versée à la Cali dans le cadre du transfert des compétences augmenté cette année par la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) d'un montant de 27 900 €.

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 avec RAR 2023
Recettes de l'exercice	5 876 011,00	4 384 640,88	273 925,00	5 064 189,00
001 Excédent reporté	1 183 507,21			2 738 967,62
10 Dotations réserves	586 864,00	552 360,62		764 683,38
1068 Excédent de fct N-1	245 518,64	245 518,64		200 000,00
13 Subvention d'investissement	713 682,15	507 328,70	273 925,00	629 467,00
16 Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00	2 600 000,00		0
040 opérations d'ordre entre sect.	427 796,00	464 857,05		642 296,00
041 opérations patrimoniales	61 643,00	14 575,87		63 775,00
024 produit des cessions	57 000,00			25 000,00

Le chapitre 10 concerne le FCTVA (taux appliqué de 16,404 % sur le TTC de certaines dépenses année N-2) soit 444 683 € et la taxe d'aménagement soit 320 000 €

Le chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement est projeté de la façon suivante, étant précisé que toutes les subventions inscrites au BP 2024 font l'objet d'un accord ou d'un arrêté de subvention par nos partenaires financeurs que sont : l'Etat, le Département, la Région, l'Agence Nationale du Sport, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et qu'au regard de l'état d'avancement des projets, d'autres aides ont été et vont être sollicitées.

ARTICLES	ORGANISME	OBJET	RAR 2023	BP 2024
1322	REGION	Solde subvention paysage	15 000,00 €	
1322	ANS	Subvention aire de fitness		42 000,00 €
1322	REGION	Corridors écologiques Canterane		15 815,00 €
1323	DEPARTEMENT	Solde subvention informatique	11 550,00 €	
1323	DEPARTEMENT	Solde subvention numérique	9 625,00 €	
1323	DEPARTEMENT	Travaux restaurant scolaire		47 957,00 €
1323	DEPARTEMENT	solde subvention fonds docs	33 000,00 €	
1323	DEPARTEMENT	subvention étude CAE	8 250,00 €	
1323	DEPARTEMENT	FDAEC		16 450,00 €
13251	Cali	solde fonds de concours	196 500,00 €	
1328	ADOUR GARONNE	Zones humides - terrains Feydieu		58 320,00 €
13461	ETAT	DETR Halle sportive		175 000,00 €
		TOTAL	273 925,00 €	355 542,00 €

Le chapitre 040 opération d'ordre en recette d'investissement s'équilibre à 642 296 € avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 041 opérations patrimoniales d'un montant de 63 775 € correspond à des intégrations de terrains acquis à titre gratuit (rétrocession) pour 12 000 € et à la prise en compte du remboursement d'une avance faite dans le cadre d'un marché public de travaux à hauteur de 51 775 € et ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 041 en dépenses d'investissement.

La prévision au 024 a été faite pour les cessions de véhicules et matériels.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023 + DM	CA 2023	RAR 2023	BP 2024 avec RAR 2023
Dépenses de l'exercice	5 876 011,00	2 829 180,47	1 279 028,21	5 064 189,00
001 Déficit reporté				
16 Remboursement d'emprunts	360 810,00	360 809,83		371 346,00
020 Dépenses imprévues	7 453,00			
20 Immobilisations incorporelles	132 013,20	103 665,60		82 272,00
204 Subv d'équipement versées	246 866,00	68 120,49	62 377,16	266 378,00
21 Immobilisations corporelles	1 004 835,72	1 193 528,79	202 107,76	1 147 920,12
23 Immobilisations en cours	4 018 752,08	1 056 608,20	1 014 543,29	3 090 534,88
040 opérations d'ordre entre sect.	43 638,00	31 871,69		41 963,00
041 Opérations patrimoniales	61 643,00	14 575,87		63 775,00

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts soit 371 345,28 €

Le chapitre 204 se décompose en 3 comptes :

- Le compte 2041581 fonds de concours SDEEG pour les travaux d'éclairage public de passage en leds et autres pour 182 778 €
- Le compte 204182 participation logements sociaux Gironde Habitat d'un montant de 39 600 €

- Le compte 2046 reversement de l'attribution de compensation à la Cali en investissement dans le cadre du transfert des compétences augmenté cette année par la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) d'un montant de 44 000 €

Le chapitre 20 regroupe les études au 2031 et les logiciels PM et funéraire au 2051.

Concernant les opérations d'équipement non compris dans une autorisation de programme, elles sont projetées principalement aux chapitres, 20- 21 et 23 :

- Opération 11 : 33 000 € : Travaux de raccordement future borne de recharge véhicules électriques à la salle polyvalente, halle sportive et extension du restaurant scolaire et pose de 3 compteurs pour la vidéoprotection
- Opération 17 : 150 340 € : acquisitions de matériel pour les services dont 1 véhicule électrique pour la propreté urbaine, mais aussi des buts hand-ball, abri de touche rugby, renouvellement d'ordinateurs en mairie, tables et bancs manifestations...
- Opération 21 : 250 000 € travaux d'extension du restaurant scolaire et renouvellement de matériels : 2125 €
- Opération 22 : phases 5 et 6 vidéoprotection, implantation d'un modulaire à Cassignard, réfection bâtiment Terre de partage, aménagement ancienne bibliothèque, conteneur de stockage à la Naude, aménagement d'une aire de jeux aux Pavillons ... 497 504 €
- Opération 23 : travaux d'aménagement De Lattre de Tassigny, revêtement bicouche différents secteurs, remplacement des 7 panneaux sucette et panneaux d'information dans quartiers, programme signalétique horizontale et verticale soit 294 300 €
- Opération 25 : aménagement de brise-vues, sol souple sous le toboggan, pose de stores bureau directrice et salle des maîtres, changement des rideaux dortoirs 1-2-3, matériel informatique, mobilier... soit 71 460 €
- Opération 32 : acquisitions projetées de divers terrains et autres pour 278 500 €
- Opération 35 : matériels hygiène et sécurité pour 20 000 €
- Opération 43 : réaménagement de l'espace Borgès avec création d'un atelier céramique et d'un bar associatif, travaux mise aux normes réseaux EP et assainissement soit 79 168 €

Opération 46 : les aménagements paysagers avec la plantation d'arbres site du Canterane et au port, projet CME arbres fruitiers, création de circuits de randonnée, études atlas biodiversité et ilots de fraîcheur pour 119 952 €

Opération 51 : programme plan accessibilité avec la création de nouvelles places PMR, signalétique, rampes d'accès et cheminements adaptés pour 100 000 €.

Les opérations d'équipement intégrées dans une autorisation de programme
Simple actualisation des AP/CP avec mise à jour des crédits de paiement

- l'AP-CP relative à la construction d'une médiathèque **opération 39**

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CREDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Médiathèque Opération 39	2 676 350	64 646 €	28 844 €	180 541 €	2 048 218 €	318 114 €	35 987 €
RECETTES	2 676 350	Autofinancement	Acompte subvention DRAC	Solde subvention DRAC	Subvention Département - autofinancement et emprunt	Autofinancement et subvention	Autofinancement

- l'AP-CP relative aux aménagements des abords de la médiathèque **opération 48**

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
Aménagement des abords Médiathèque Opération 48	300 000	2022	2023	2024
		19 914	237 615	42 471
RECETTES	300 000	Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement

- l'AP-CP relative aux équipements de la médiathèque **opération 49**

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)		
Equipements Médiathèque Opération 49	583 000	2022	2023	2024
		Frais d'insertion 2033 : 864		
		Informatique/multimédia 2051-2183 : 79 974	Informatique/multimédia 2051-2183 : 35 731	Informatique/multimédia 2051-2183 : 4 110
		Fonds documentaires 2188 : 76 863	Fonds documentaires 2188 : 109 543	Fonds documentaires 2188 : 8 937
		Mobilier/Signalétique 2184 : 9 360	Mobilier/Signalétique 2184 : 257 618	
RECETTES	583 000	subvention et emprunt	subvention, emprunt et autofinancement	autofinancement

- l'AP-CP relative aux aménagements sportifs **opération 50** ville sportive

AUTORISATION DE PROGRAMME (EUROS TTC)		CRÉDITS DE PAIEMENT (EUROS TTC)			
Ville sportive Opération 50	1 690 200	2022	2023	2024	2025
		4 263	22 125	1 116 220	547 612
RECETTES	1 690 200	Autofinancement	Autofinancement	Autofinancement et subvention	Autofinancement

Les traditionnelles opérations d'ordre au chapitre 040 en dépenses d'investissement de 41 963 € correspondent au chapitre 042 en recettes de fonctionnement (41 963 €) et retracent les travaux en régie effectués par le personnel communal (35 000 €) et les reprises de subventions.

Le chapitre 041 opérations patrimoniales en dépenses d'investissement d'un montant de 63 775 € s'équilibre avec le chapitre 041 en recettes d'investissement.